



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 24 Septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

5 – ACCESSIBILITE – MOBIBUS

5.1 - Avenant n°2 à la convention conclu entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun et la Société TPMR Toulouse pour la délégation du service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite - Approbation et autorisation de signer l'avenant.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Par délibération D.2013.05.30.5.1 en date du 30 mai 2013, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le choix de la société TPMR TOULOUSE comme délégataire du service public pour l'exploitation du service de transport public spécialisé de personnes à mobilité réduite « Tisséo MOBIBUS ».

La convention de délégation du service public du 26 juin 2013, étendu à l'ensemble des communes du périmètre des transports urbains de l'agglomération toulousaine, a été conclue pour une durée de cinq ans et demi à compter du 1er juillet 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Cet avenant porte :

- D'une part, sur une révision à la baisse l'objectif de recettes annuelles HT et donc mécaniquement à la hausse la contribution forfaitaire suite au relèvement du taux de TVA de 7 % à 10 % au 1^{er} janvier 2014.

Un relèvement du taux de TVA de 7 % à 10 %, décidé par l'Etat, est intervenu au 1er janvier 2014. Les prestations de transports publics de voyageurs relèvent de ce taux de TVA réduit à 10%. En conséquence, cette évolution du taux de TVA réduit impacte directement les recettes perçues auprès des usagers.

Le SMTC a décidé de ne pas répercuter la hausse de TVA sur les tarifs appliqués aux usagers. Aussi, le maintien des tarifs TTC engendre entre 2014 et 2018 une révision à la baisse de 3 % de l'objectif de recettes annuelles HT et une hausse de la contribution forfaitaire annuelles d'environ 0,22 %.

- Et d'autre part, sur un renforcement du volume de l'offre face à la forte progression de la fréquentation et de la croissance de la demande.

Depuis quelques années, le service Mobibus connaît une forte progression de la fréquentation et une croissance de la demande. De juillet à décembre 2013, 73 760 transports ont été réalisés soit environ + 8,04 % par rapport à l'objectif contractuel. Cette fréquentation dépasse légèrement la tranche de 8% d'offre supplémentaire.

Ce chiffre traduit un certain niveau de saturation des moyens de production en propre et génère des surcoûts pour maintenir la qualité de service. Le Délégataire a engagé des moyens supplémentaires pour répondre à cette croissance de la demande.

Eu égard à la fréquentation constatée et en accord avec le Délégataire, le SMTC propose de modifier le volume de l'offre sur la base d'une évolution à 8 % par rapport à l'objectif prévisionnel fixé à 68 272 transports de juillet à décembre 2013 soit un nouvel objectif de voyages fixé à 73 733 transports générant une augmentation de charges de + 149 862 € HT et + 10 814 € HT de recettes supplémentaires.

En conséquence, afin de maintenir le niveau de qualité du service, il est proposé de prolonger le renforcement du volume d'offre sur les bases suivantes :

- Pour 2014, une évolution de 12 % du volume d'offre par rapport à l'objectif prévisionnel fixé à 148 521 transports sur l'année pleine soit un nouvel objectif de voyages fixé à 166 344 transports générant une augmentation de charges de + 486 112 € HT et + 31 552 € HT de recettes supplémentaires.
- Pour 2015, une évolution de 12 % du volume d'offre par rapport à l'objectif prévisionnel fixé à 154 992 transports sur l'année pleine soit un nouvel objectif de voyages fixé à 173 592 transports générant une augmentation de charges de + 505 536 € HT et + 32 023 € HT de recettes supplémentaires.

Compte tenu du renforcement du volume de l'offre, le montant de la contribution financière versé par le SMTC à TPMR Toulouse est fixé :

- de juillet à décembre 2013 à 1 914 773 € HT soit + 139 048 € HT
- pour 2014, à 4 324 029 € HT soit + 454 560 € HT
- pour 2015, à 4 504 231 € HT soit + 473 513 € HT

L'avenant entraîne une augmentation financière inférieure à 5% (soit 4,7%), la commission de délégation de service public n'a donc pas été saisie pour avis.

Il est proposé du Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention conclu entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun et la Société TPMR Toulouse pour la délégation du service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

*
* *

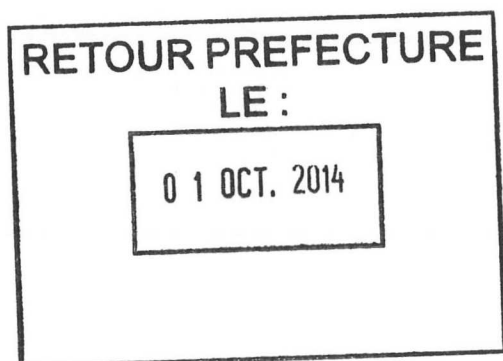
Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de M. le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité
des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du projet d'avenant n° 2 à la convention conclu entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun et la Société TPMR Toulouse pour la délégation du service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite,

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2014 et suivants du SMTC,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant à la convention,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



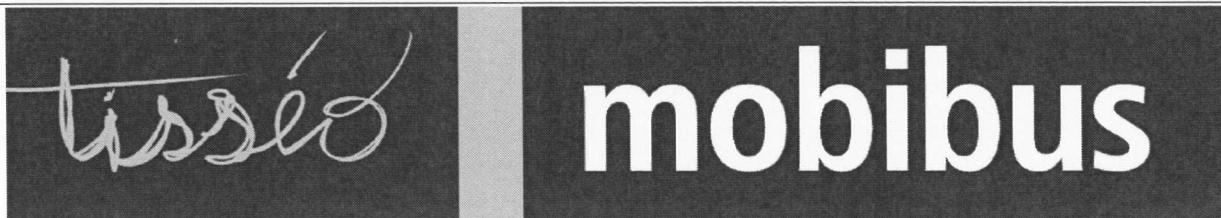
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



AVENANT N° 2 A LA CONVENTION

POUR

**LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT SPECIALISE
POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le **Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**, domicilié au 7, Esplanade Compans Caffarelli – BP 11120 - 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération exécutoire du Comité Syndical en date du 24 septembre 2014,

Ci-après dénommé " SMTC".

D'une part,

La **société TPMR Toulouse**, société par action simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège est situé 133, chemin du Sang de Serp - 31200 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 490 471 380, représentée par son président M. Pierre JAFFARD,

Ci-après désigné « le Déléataire »,

D'autre part,

Il est préalablement exposé :

Par délibération D.2013.05.30.5.1 en date du 30 mai 2013, le Comité Syndical de Tisséo-SMTC a approuvé le choix de la société TPMR TOULOUSE comme délégataire du service public pour l'exploitation du service de transport public spécialisé de personnes à mobilité réduite « Tisséo MOBIBUS ».

La convention de délégation du service public du 26 juin 2013 (ci-après dénommé « la Convention »), étendue à l'ensemble des communes du périmètre des transports urbains de l'agglomération toulousaine, a été conclue pour une durée de cinq ans et demi à compter du 1er juillet 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Un avenant n°1 a eu pour objet de préciser les modalités d'exécution de la facturation et de l'encaissement des recettes par le délégataire dans une annexe 14 à la présente Convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Cet avenant a pour objet :

- D'une part, de réviser à la baisse l'objectif de recettes annuelles HT et donc mécaniquement à la hausse de la contribution financière suite au relèvement du taux de TVA de 7 % à 10 % au 1^{er} janvier 2014.
- Et d'autre part, face à la forte progression de la fréquentation et de la croissance de la demande :
 - de recalculer l'objectif de fréquentation pour 2013 des 6 premiers mois de la convention au vu du nombre de transports réalisés,
 - de définir l'objectif prévisionnel de transports pour les années 2014 et 2015,
 - et par conséquent, de fixer le nouveau montant de la contribution financière pris en charge par le SMTC lié à la mise en place d'un volume d'offre supplémentaire.

ARTICLE 2 : REVISION DE L'OBJECTIF DE RECETTES ET DE LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE

Un relèvement du taux de TVA de 7 % à 10 %, décidé par l'Etat, est intervenu au 1^{er} janvier 2014. Les prestations de transports publics de voyageurs relèvent de ce taux de TVA réduit à 10%. En conséquence, cette évolution du taux de TVA réduit impacte directement les recettes perçues auprès des usagers.

Le SMTC a décidé de ne pas répercuter la hausse de TVA sur les tarifs appliqués aux usagers. Aussi, le maintien des tarifs TTC engendre entre 2014 et 2018 une révision à la baisse de 3 % de l'objectif de recettes annuelles HT et une hausse de la contribution forfaitaire annuelles d'environ 0,22 %.

Par conséquent, l'annexe 9 de la convention « Programme Pluriannuel » relative au montant de la contribution financière et l'annexe 13 sont modifiées et annexées au présent avenant.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DU VOLUME DE L'OFFRE

Le SMTC a déclenché dès l'entrée en vigueur de la convention l'option 1 relative « au service d'adresse à adresse ». Ce service est en place depuis le 15 juillet 2013.

Les articles 9.1.3 et 32.2 de la convention « Modification de l'offre » spécifient les modalités d'évolution du volume de l'offre et le mode de calcul de la contribution financière versée par Tisséo SMTC.

L'annexe 9 de la convention « Programme Pluriannuel » et l'annexe 13 « Options et Variantes » indiquent le montant de la contribution financière versée par le SMTC.

Depuis quelques années, le service Mobibus connaît une forte progression de la fréquentation et une croissance de la demande. De juillet à décembre 2013, 73 760 transports ont été réalisés soit + 8,04 % par rapport à l'objectif contractuel. Cette fréquentation dépasse légèrement la tranche de 8% d'offre supplémentaire.

Ce chiffre traduit un certain niveau de saturation des moyens de production en propre et génère des surcoûts pour maintenir la qualité de service. Le Délégué a engagé des moyens supplémentaires pour répondre à cette croissance de la demande.

Eu égard à la fréquentation constatée et en accord avec le Déléguataire, le SMTC propose de modifier le volume de l'offre sur la base d'une évolution à 8 % par rapport à l'objectif prévisionnel fixé à 68 272 transports de juillet à décembre soit un nouvel objectif de voyages fixé à 73 733 transports générant une augmentation de charges de + 149 862 € HT et + 10 814 € HT de recettes supplémentaires.

En conséquence, afin de maintenir le niveau de qualité du service, il est proposé de prolonger le renforcement du volume d'offre sur les bases suivantes :

- Pour 2014, une évolution de 12 % du volume d'offre par rapport à l'objectif prévisionnel fixé à 148 521 transports sur l'année pleine soit un nouvel objectif de voyages fixé à 166 344 transports générant une augmentation de charges de + 486 112 € HT et + 31 552 € HT de recettes supplémentaires.
- Pour 2015, une évolution de 12 % du volume d'offre par rapport à l'objectif prévisionnel fixé à 154 992 transports sur l'année pleine soit un nouvel objectif de voyages fixé à 173 592 transports générant une augmentation de charges de + 505 536 € HT et + 32 023 € HT de recettes supplémentaires.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le SMTC a, par courrier en date du 2 juillet 2013, conformément aux dispositions de la convention de délégation du service public du 26 juin 2013, déclenché l'option 1 « service d'adresse à adresse » dont les modalités opérationnelles et financières sont décrites à l'annexe 13.

Aussi, en synthèse et conformément à l'annexe 13 de la convention, la contribution financière est évaluée de la façon suivante :

- La part du SMTC pour la période de juillet à décembre 2013 est de 1 914 773 € HT soit + 139 048 € HT

Service Mobibus		2013	
€ HT			
option 1 Adresse à Adresse Annexe 13	Base	Tranche 8 %	Contribution Financière
Charges d'exploitation	1 910 903	149 862	2 060 765
Part objectif recettes	135 178	10 814	145 992
Solde SMTC	1 775 725	139 048	1 914 773

- La part du SMTC pour la période de janvier à décembre 2014 est de 4 324 029 € HT soit + 454 560 € HT.

Service Mobibus	2014		
€ HT			
option 1 Adresse à Adresse Annexe 13	Base	Tranche 12 %	Contribution Financière
Charges d'exploitation	4 132 406	486 112	4 618 518
Part objectif recettes	262 937	31 552	294 489
Solde SMTC	3 869 469	454 560	4 324 029

- La part du SMTC pour la période de janvier à décembre 2015 est de 4 504 232 € HT
soit + 473 513 € HT

Service Mobibus	2015		
€ HT			
option 1 Adresse à Adresse Annexe 13	Base	Tranche 12 %	Contribution Financière
Charges d'exploitation	4 297 574	505 536	4 803 110
Part objectif recettes	266 855	32 023	298 878
Solde SMTC	4 030 719	473 513	4 504 232

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT

Ces dispositions sont applicables à compter de la notification du présent avenant.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses de la Convention initiale et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le Délégué renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour TISSEO-SMTC

Pour le Délégué

Le Président

Le Président

Jean-Michel LATTES

Pierre JAFFARD

ANNEXE 9

PROGRAMME PLURIANNUEL

1. Offre, fréquentation, charges et produits, investissements

€ HT valeur 2012	2013 (6 mois)	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne annuelle
Offre et fréquentation							
Voyages totaux	65 438	142 357	148 560	155 032	161 012	167 223	152 659
dont voyages réalisés en propre	51 713	111 494	115 516	120 353	123 400	127 975	118 264
dont voyages réalisés en sous-traitance	13 725	30 864	33 044	34 679	37 613	39 248	34 395
Kilomètres totaux	1 152 271	2 523 445	2 650 978	2 781 404	2 910 417	3 038 808	2 737 695
dont kms propres	838 613	1 817 347	1 889 037	1 976 354	2 035 317	2 119 730	1 941 163
dont km en sous-traitance	313 658	706 098	761 941	805 051	875 099	919 079	796 532
Taux de sous-traitance							
en nombre de courses	21,0%	21,7%	22,2%	22,4%	23,4%	23,5%	22,3%
en nombre de kilomètres	27,2%	28,0%	28,7%	28,9%	30,1%	30,2%	28,9%
Effectif (hors sous-traitance)	27,3*	58,7	60,6	62,9	64,5	66,3	56,9
Conducteurs ETP	22,3*	47,8	49,2	51,0	52,0	53,6	46,1
Personnel de structure (hors PMAD)	4,2*	9,0	9,5	10,0	10,5	10,7	9,1
PMAD	0,9*	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	1,7
Parc mis à dispo par Tisséo (hors ss-trait.)	48	50	52	54	56	58	53
<i>* effectif moyen rapporté à 12 mois</i>							
Charges							
Charges de personnel	966 075 €	2 072 196 €	2 139 836 €	2 220 453 €	2 274 328 €	2 337 273 €	2 183 666 €
dont personnel de conduite	780 198 €	1 673 975 €	1 722 739 €	1 784 480 €	1 819 478 €	1 876 131 €	1 755 819 €
dont personnel de structure (hors PMAD)	185 876 €	398 220 €	417 097 €	435 973 €	454 850 €	461 142 €	427 847 €
Coût des PMAD	46 272 €	98 331 €	100 473 €	102 662 €	104 642 €	106 660 €	101 644 €
Amortissements sur investissements	9 825 €	9 825 €	9 825 €	9 825 €	9 825 €	9 825 €	10 718 €
Frais kilométriques en propre	198 627 €	430 385 €	447 374 €	467 885 €	482 006 €	501 862 €	459 661 €
Charges de sous-traitance	313 694 €	706 181 €	762 030 €	805 145 €	875 202 €	919 186 €	796 625 €
Frais généraux	297 232 €	631 623 €	647 893 €	664 789 €	678 974 €	693 856 €	657 158 €
Marges et aléas	25 770 €	67 929 €	69 404 €	71 261 €	72 773 €	74 002 €	69 298 €
Total Charges	1 857 495 €	4 016 469 €	4 176 836 €	4 342 019 €	4 497 749 €	4 642 664 €	4 278 770 €
Recettes							
Recettes commerciales totales	136 647 €	288 760 €	300 921 €	313 593 €	325 235 €	337 308 €	309 539 €
R/V	2,09	2,03	2,03	2,02	2,02	2,02	2,03
Solde pour Tisséo	1 720 848 €	3 727 709 €	3 875 914 €	4 028 425 €	4 172 514 €	4 305 356 €	3 969 230 €
Investissements (charges d'invest. de l'année)	269 142 €	204 330 €	128 462 €	64 231 €	61 022 €	282 390 €	183 559 €
Investissements à la charge de Tisséo	210 194 €	204 330 €	128 462 €	64 231 €	61 022 €	282 390 €	172 842 €
Nombre de véhicules acquis par Tisséo	6	5	4	2	2	11	5
Investissements à la charge du délégataire	58 948 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 718 €

2. Conditions de modification du volume de l'offre

	2013 (6 mois)		2014		2015		2016		2017		2018	
Evolution du volume de voyages	Voyages accrédités PMR*	Variation de charges forfaitaires	Voyages accrédités PMR*	Variation de charges forfaitaires	Voyages accrédités PMR*	Variation de charges forfaitaires	Voyages accrédités PMR*	Variation de charges forfaitaires	Voyages accrédités PMR*	Variation de charges forfaitaires	Voyages accrédités PMR*	Variation de charges forfaitaires
-12%	57 586	-218 510	125 275	-472 478	130 733	-491 338	136 429	-510 763	141 691	-529 077	147 156	-546 119
-8%	60 203	-145 673	130 969	-314 986	136 675	-327 558	142 630	-340 509	148 131	-352 718	153 845	-364 080
-4%	62 821	-72 837	136 663	-157 493	142 617	-163 779	148 831	-170 254	154 572	-176 359	160 534	-182 040
0%	65 438		142 357		148 560		155 032		161 012		167 223	
+4%	68 056	72 837	148 052	157 493	154 502	163 779	161 234	170 254	167 453	176 359	173 912	182 040
+8%	70 673	145 673	153 746	314 986	160 445	327 558	167 435	340 509	173 893	352 718	180 601	364 080
+12%	73 291	218 510	159 440	472 478	166 387	491 338	173 636	510 763	180 334	529 077	187 289	546 119
+16%	75 908	291 346	165 135	629 971	172 329	655 117	179 838	681 018	186 774	705 436	193 978	728 159
+20%	78 526	364 183	170 829	787 464	178 272	818 896	186 039	851 272	193 215	881 795	200 667	910 199
+24%	81 143	437 019	176 523	944 957	184 214	982 675	192 240	1 021 526	199 655	1 058 154	207 356	1 092 239

Chaque pas de 4 % de variation de l'offre correspond à la mise en œuvre de deux véhicules, en augmentation ou en diminution par rapport à la situation de référence. Ces véhicules sont fournis par TISSEO SMTC ou à défaut par le délégataire dans le cadre des dispositions de la convention.



3. Compte de résultat prévisionnel

Données DSP - TVA 10% 01/01/2014	Prévision 2013	Prévision 2014	Prévision 2015	Prévision 2016	Prévision 2017	Prévision 2018	TOTAL DSP	Moyenne/an
PRODUITS								
RECETTES D'EXPLOITATION								
Contribution financière forfaitaire TISSEO	1 857 495	4 016 469	4 176 836	4 342 019	4 497 749	4 642 664	23 533 232	4 278 770
Solde net TISSEO (contribution - recettes)	1 720 848	3 727 709	3 875 914	4 028 425	4 172 514	4 305 356	21 830 766	3 969 230
Autres recettes d'exploitation							-	-
Sous Total chiffre d'affaires	1 720 848	3 727 709	3 875 914	4 028 425	4 172 514	4 305 356	21 830 766	3 969 230
Recettes titres de transport	136 647	288 760	300 921	313 595	325 235	337 308	1 702 466	309 539
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 857 495	4 016 469	4 176 836	4 342 019	4 497 749	4 642 664	23 533 232	4 278 770
CHARGES								
60 Achats								
Carburants et lubrifiants	93 652	202 952	210 958	220 709	227 294	236 721	1 192 287	216 779
Fluides . Electricité + Gaz + Eau + Fuel	5 784	12 291	12 559	12 833	13 080	13 333	69 880	12 705
Pièces et fournitures véhicules							-	-
Pneumatiques	8 386	18 173	18 890	19 764	20 353	21 197	106 764	19 412
Autres achats	20 678	43 942	44 899	45 877	46 762	47 664	249 821	45 422
61 Services extérieurs								
Locations immobilières	34 704	73 748	75 355	76 997	78 482	79 995	419 281	76 233
Autres locations	82 363	175 565	179 657	183 780	187 212	190 620	999 198	181 672
Loyers de crédit bail							-	-
Sous-traitance maintenance entretien véhicules	96 589	209 259	217 525	227 412	234 358	243 944	1 229 087	223 470
Sous-traitance pneumatiques							-	-
Sous-traitance services de transport	313 694	706 181	762 030	805 145	875 202	919 186	4 381 439	796 625
Sous-traitance gestion / compte	14 942	31 753	32 445	33 151	33 791	34 442	180 524	32 822
Gardiennage							-	-
Assurances (primes + provisions)	25 834	53 558	55 663	57 769	59 871	61 973	314 669	57 212
62 Autres services extérieurs								
Frais de siège (assistance technique)	50 602	108 738	112 426	116 818	119 781	123 357	631 722	114 859
Personnel mis à disposition	46 272	98 331	100 473	102 662	104 642	106 660	559 041	101 644
Publicité, opérations promotionnelles	6 983	14 839	15 163	15 493	15 792	16 096	84 366	15 339
Divers services extérieurs	31 089	65 709	66 821	67 956	68 983	70 030	370 588	67 380
VALEUR AJOUTEE	1 025 923	2 201 428	2 271 970	2 355 653	2 412 147	2 477 445	12 744 566	2 317 194
63 Impôts et taxes								
Charges fiscales sur salaires	13 993	30 015	30 992	32 157	32 933	33 848	173 939	31 625
Taxe professionnelle	23 039	48 959	50 025	51 115	52 101	53 106	278 344	50 608
Autres impôts et taxes	1 215	2 520	2 880	3 000	3 120	3 241	15 975	2 904
64 Charges de personnel (hors charges filiales)								
Salaires	682 588	1 464 140	1 511 783	1 568 658	1 606 507	1 651 130	8 484 805	1 542 692
Charges sociales	269 493	578 041	597 062	619 638	634 883	652 296	3 351 417	609 349
Subvention d'exploitation autres							-	-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	35 594	77 754	79 229	81 085	82 597	83 826	441 086	80 016
68/78 dotations slarriort et provisions								
Dotations aux amortissements des biens	9 825	9 825	9 825	9 825	9 825	9 825	58 040	10 718
Dotations aux prov. pour charges retraite							-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (1)	1 831 725	3 948 540	4 107 432	4 270 758	4 424 977	4 568 662	23 152 094	4 209 472
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 770	67 929	69 404	71 261	72 773	74 002	381 138	69 298
Charges financières							-	-
Produits financiers							-	-
RESULTAT FINANCIER							-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	25 770	67 929	69 404	71 261	72 773	74 002	381 138	69 298
ELEMENTS EXCEPTIONNELS							-	-
Participation des salariés aux résultats	6 097	12 957	13 239	13 528	13 789	14 055	73 665	13 394
Impôt société	8 590	22 643	23 135	23 754	24 258	24 667	127 046	23 099
RESULTAT NET COMPTABLE	11 083	32 329	33 030	33 979	34 726	35 280	180 427	32 805

4. Ajustement des charges forfaitaires

L'hypothèse de taux de réservations au moyen d'Internet est la suivante :

Base V5	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Voyages	135764	142357	148560	155032	161012	167223
% de courses réservées par internet	10%	12%	14%	16%	18%	20%
Nbre d'appels	45576	47195	48608	50032	51217	52394
Coût de la centrale	170877	175565	179657	183780	187212	190620
Cout / appel	3,75	3,72	3,70	3,67	3,66	3,64

Au cas où ce taux atteindrait 20 %, il sera opéré une diminution de 10 000 € (valeur 2012) sur le coût de fonctionnement de la centrale de réservation, à partir de la première année suivant celle au cours de laquelle ce taux aura été atteint.

